



Reconnaissance paternité tardive à âge adulte

Par **MirdinLux**, le **21/10/2009** à **19:03**

Bonjour,rnrnrnJe désire obtenir une reconnaissance de paternité. rnMais, je ne sais pas s'il y a ou non prescription. rnVoilà mon histoire, ma mère, travaillant dans le spectacle sur paris, connaît un homme marié déjà à l'époque et avec deux enfants. A l'époque, ma mère est célibataire, jeune et belle. Il s'ensuit une relation et j'arrive au monde. Ma mère cache cette information à mon père biologique durant 9 ans, lui même donc avait trompé sa femme, en toute impunité. Ma mère lui apprend mon existence à 9 ans, mais, lui s'en fiche. Deux ans après, elle lui fait un procès pour obtenir une pension alimentaire, mais, perd ce procès, car c'est un homme très aisée, qui vient avec une armada d'avocats, et qui a dissuadé a priori les témoins clefs de leur relation de venir au procès. ce procès a lieu en 89 avant que les tests adn soit généralisés, je crois bien. rnCet homme malgré mes diverses relances, ne veut toujours pas entendre parler de moi, et ne répond à aucun de mes courriers. rnMa patience est au bout, et je souhaite lui demander des comptes. rnentretemps, j'ai bénéficié d'une légitimation de mon beau père, mais sans mon consentement. rnquel recours ai je dans cette situation pour aller en procédure envers mon père biologique, et lui demander de l'aide, dans ma situation actuelle ?

Par **jeetendra**, le **21/10/2009** à **19:08**

bonsoir, si vous avez [fluo]plus de 28 ans [/fluo]c'est trop tard pour tenter une action judiciaire en recherche de paternité, votre père biologique si vous arrivez à le faire changer d'avis peut toujours vous reconnaître, meme en secret auprès d'un notaire, cordialement.

Par **MirdinLux**, le **21/10/2009** à **19:37**

bien au moins c'est clair ! rnmerci !

Par **cdion**, le **18/11/2012** à **16:46**

Bonjour voila ma situation je suis maman dune petite fille de deux ans que jeleve seule le père est parti quand il la su que jetais enceinte et je veux quil est aucun droit sur elle quelle sont mes droits et il ne la pas reconnu je voudrais savoir jusque quelle lage il la droit de la reconnaître et si il le fait quelle sont c droit quelle recourt. Puis je avoir pour quil nest aucun droit merci de me répondre